
Sociologie des religions et de la laïcité

Histoire intellectuelle des droits humains

Conférences de l'année 2012-2013

Valentine Zuber



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/asr/1283>

DOI: 10.4000/asr.1283

ISSN: 1969-6329

Publisher

École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses

Printed version

Date of publication: 20 December 2014

Number of pages: 317-318

ISSN: 0183-7478

Electronic reference

Valentine Zuber, « Histoire intellectuelle des droits humains », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [Online], 121 | 2014, Online since 20 November 2014, connection on 04 March 2020. URL : <http://journals.openedition.org/asr/1283> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asr.1283>

Tous droits réservés : EPHE

Histoire intellectuelle des droits humains

Sous le titre générique « Histoire intellectuelle des droits humains », le séminaire de l'année 2012-2013 a été tout spécialement consacré aux origines spécifiquement religieuses des grands textes des droits de l'homme contemporains.

En faisant remonter historiquement la problématique de l'établissement des droits des minorités religieuses dans le cadre de la formation des États-Nations dans la sphère occidentale, le propos a été d'en présenter les conclusions en terme de laïcisation et de libéralisation politique moderne et contemporaine. Nous avons choisi de faire remonter cette histoire à la première mesure de tolérance civile historique en France, illustrée par la proclamation royale de l'Édit de Nantes en 1598. En donnant droit à une existence civile limitée à la minorité protestante du royaume catholique, cette mesure inédite à l'époque, a permis l'établissement d'un premier pluralisme religieux légal dans une société marquée jusque-là par son exclusivisme religieux et civil.

Le premier cycle de conférences s'est attaché à faire l'histoire de l'émergence des idées libérales en matière de politique religieuse depuis le xvi^e siècle jusqu'à la fin du xviii^e. L'expérience des guerres interconfessionnelles du xvi^e siècle, l'effervescence religieuse et doctrinale qui a surgi au tournant des xvi^e et xvii^e siècles a suscité de nombreux questionnements qui ont trouvé une réponse philosophique novatrice lors des bouleversements politiques qui ont ensuite affecté l'Angleterre. Une étude particulière a été consacrée aux origines religieuses des révolutions anglaises du xvii^e siècle qui ont abouti à la production du premier *Bill of Rights* de l'histoire occidentale en 1689. La philosophie particulièrement libérale développée par John Locke a cette occasion a été relue à la lumière des textes religieux antérieurs qui en avaient posé les prémisses (Sébastien Castellion, les Politiques français, Pierre Bayle, etc.). L'influence de la pense lockienne a ensuite été mise en évidence dans la constitution en nations indépendantes des colonies américaines à la fin du xviii^e siècle. Mais il a aussi été fait droit aux pensées religieuses et politiques originales des fondateurs américains tels que Roger Williams ou William Penn. Il ainsi été mis en évidence l'origine très largement religieuses des premières déclarations des droits américaines lors des révolutions américaines (*Déclaration des droits de la Virginie* et *Déclaration d'indépendance américaine* de 1776 en particulier). Plusieurs séances ont été ensuite consacrées à la genèse, aux fondements et à l'élaboration de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789-1791. Une attention particulière a été accordée à la place restée problématique qui a été donnée à la liberté religieuse dans ce texte fondateur de la politique révolutionnaire française (mais aussi dans leurs versions ultérieures

décrétées tout au long de la geste révolutionnaire (en 1793-1795 et 1848) et ce, en contexte catholique traditionnel toujours largement majoritaire.

Le cycle suivant des ces conférences s'est attaché à étudier les résistances à l'extension de l'idéologie des droits de l'homme en France tout au long des XIX^e et XX^e siècles. La critique contre-révolutionnaire, très virulente d'un point de vue politique (Joseph de Maistre, Louis de Bonald, Edmund Burke) a trouvé une prolongation et un soutien dans l'opposition de type plus théologico-religieuse émanant des autorités catholiques. L'opposition persistante de la doctrine papale face au développement de l'État libéral marqué par les funestes « principes de 89 » a été étudiée depuis la condamnation de la *Constitution civile du clergé* par plusieurs encycliques papales jusqu'au retournement idéologique constitué par le ralliement de Léon XIII puis par l'*aggiornamento* effectué par le concile Vatican II et sa *Déclaration sur la liberté religieuse* datée de 1965.

Le troisième cycle de conférences s'est proposé d'étudier l'émergence d'une philosophie protestante de l'histoire et ce, dès la révolution française (Thomas Paine, Charles de Villers, Germaine de Staël). Cette compréhension politique libérale, qui a fait de la liberté religieuse son principal étendard, a fait de l'émergence du protestantisme le ferment de la modernisation théologico-politique des sociétés occidentales (Paul Janet, Georg Jellinek, Alphonse Aulard, Harold J. Berman). Cette philosophie politique a été très tôt concurrencée, puis supplantée, par une approche essentiellement philosophique et politique de la modernisation étatique à travers une lecture laïcisée de l'idéologie des droits de l'homme. Nous avons donc consacré plusieurs séances à l'exhumation et à la description de cette pensée libérale et à l'histoire intellectuelle de ses démêlés avec une pensée plus proprement républicaine qui trouvait ses fondements dans la philosophie de type anti-religieuse émanant des Lumières françaises (Émile Boutmy). C'est cette dernière qui a finalement prévalu généralement dans les cénacles de la philosophie politique si l'on en juge la postérité actuelle de la difficile et célèbre controverse Jellinek-Boutmy (1902) en France sur l'origine intellectuelle, religieuse ou philosophique de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Le dernier cycle de conférences est revenu sur les approches chrétiennes actuelles vis-à-vis de l'idéologie des droits de l'homme. Il nous a été permis de constater un rapprochement certain entre les conceptions contemporaines catholiques et protestantes autrefois opposées. Celles-ci, tout en faisant de l'idéologie des droits de l'homme, telle qu'elle s'est exprimée à travers la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, un caractère essentiel de leur doctrine, militent toutes pour la prise en compte d'un aspect non négociable selon elles dans leur nécessaire promotion : la réaffirmation (ignorée dans la DUDH) du fondement divin, soit l'éminente supériorité du droit de Dieu sur les droits proprement humains.